

FORFAIT MÉDECIN TRAITANT

1° La revalorisation du forfait médecin traitant, socle des rémunérations forfaitaires du médecin traitant, qui intègre une valorisation de la précarité

Revalorisation du forfait médecin traitant, prenant uniquement en compte les patients vus dans les 2 ans par le médecin traitant ou son médecin collaborateur...

Patient	Montant actuel	Nouveau montant (2026)
(ALD) 80 ans ou plus	70€	100€
80 ans et plus	46€	55€
(ALD) 0-79 ans	46€	55€
75-79 ans	5€	15€
7 à 74 ans	5€	5€
Moins de 7 ans	6€	15€
Patients non vus dans les 2 dernières années	N/A	5€

... et à laquelle s'ajoute une valorisation de la précarité à hauteur de 10 € par patient



Exemple : Pour un patient de 82 ans en ALD, le médecin percevra, en plus de l'ensemble des honoraires liés aux actes et consultations réalisés pour ce patient, 100 € par an, témoignant du rôle essentiel du médecin traitant auprès de ces patients complexes.

MAJORATIONS DU FORFAIT MÉDECIN TRAITANT (FORFAIT SOCLE)

1° Les médecins primo-installés en ZIP

- Majoration du FMT (forfait socle) pendant 3 ans : 50% la 1ère année, 30% la 2ème année et 10% à compter de la 3ème année
- Majoration élargie aux médecins installés en QPV hors ZIP

2° Les médecins installés en ZIP

- Majoration du FMT (forfait socle) : 10% de manière pérenne (tant que le médecin exerce en ZIP)
- Majoration élargie aux médecins installés en QPV (quartiers prioritaires de la ville) hors ZIP

3° Les médecins âgés de 67 ans et plus

- Majoration du FMT (forfait socle) : 10% de manière pérenne (tant que le médecin est en exercice)